

**DEPARTEMENT DES YVELINES  
COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU**

**CAHIER DES CHARGES**

**RÉALISATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ  
RUE DES SOUPIRS D'ENVIRON 20 ML**

## Présentation de l'opération

Réalisation d'un plateau surélevé rue des Soupirs pour le passage en zone 30

## Descriptif sommaire des travaux

DQE à remplir et à compléter

## Exécution des travaux

Les travaux devront être exécutés à compter du 6 juillet 2016 et réceptionnés avant le 12 août 2016. Lors du dépôt de son offre l'entreprise fournira un planning de réalisation des travaux avec la date de début et la date de fin. Elle annexera un plan ou devront être indiqués la signalisation du chantier et la déviation piétons. Des pénalités de 150 € (cent cinquante euros) par jour de retard seront appliquées. L'entreprise fournira le DOE et un plan au format DWG ainsi que trois plans format papier.

## Conditions de règlement

La prestation fera l'objet d'une facturation après travaux. La commune procédera au paiement conformément aux règles de la comptabilité publique en vigueur.

## Référence et offre

L'entreprise doit fournir les références permettant de juger ses capacités à réaliser ces prestations, la liste de son matériel, l'effectif du personnel.

L'offre doit être présentée sous forme de devis détaillant toutes les prestations nécessaires à la bonne exécution de l'opération

## Visite des lieux

Une visite des lieux est obligatoire. Prendre contact avec M. Fournier, directeur des services techniques au 01.34.91.00.74. E-mail : [technique@neauphle-le-chateau.com](mailto:technique@neauphle-le-chateau.com)

## Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services techniques de la commune de NEAUPHLE LE CHATEAU – 2 place aux Herbes 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU  
Tel. 01 34 91 00 74 E-mail : [technique@neauphle-le-chateau.com](mailto:technique@neauphle-le-chateau.com)